



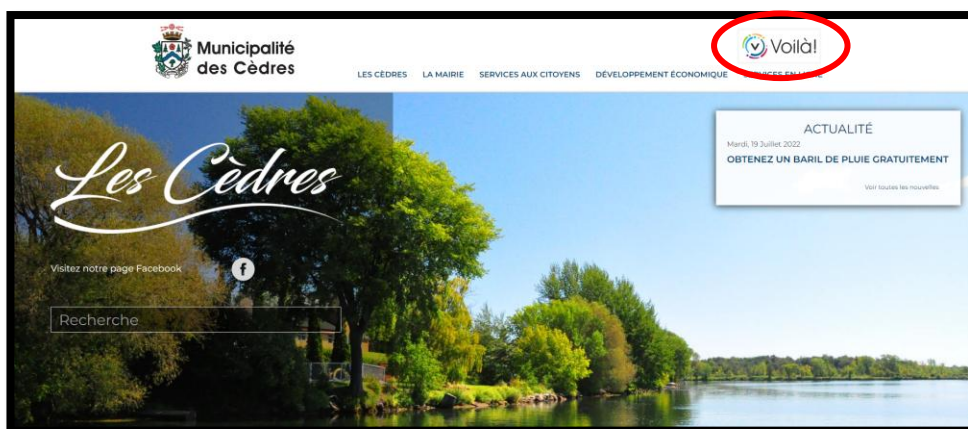
**Municipalité
des Cèdres**

PROCÉDURE POUR RÉSERVER UNE SALLE EN LIGNE

**POUR TOUT PROBLÈME TECHNIQUE, VOUS ADRESSER AU SERVICE DES LOISIRS
450 452-4651
reservation@ville.lescedres.qc.ca**

PARTIE 1 : DEMANDE DE RÉSERVATION EN LIGNE

1. La réservation de salle en ligne s'effectue par la plateforme Voilà! Citoyen. Vous pouvez y accéder de 2 façons :
 - a. Par ce lien <https://lescedres.appvoila.com/fr/accueil>
 - b. Via le site Web de la Municipalité en cliquant sur l'icône Voilà! en haut à droite





Municipalité des Cèdres

2. Connectez-vous à votre compte Voilà! ou inscrivez-vous sur la plateforme. Si vous avez déjà un compte, passez à l'étape 6.

The screenshot shows a web interface for the Municipality of Cèdres. At the top, the logo and name 'Municipalité des Cèdres' are displayed. Below this, there are two main sections: 'Connexion' (Login) and 'Inscription' (Registration). The 'Connexion' section has two input fields: 'Adresse courriel' (Email) and 'Mot de passe' (Password), with a 'Mot de passe oublié' (Forgot password) link below. The 'Inscription' section has a single input field and a 'S'INSCRIRE' button. The background is a solid blue color.

Municipalité
des Cèdres

Connexion

Adresse courriel

Mot de passe

Mot de passe oublié

Inscription

Inscrivez-vous au Dossier Citoyen
personnalisé et profitez de ses nombreux
avantages.

S'INSCRIRE

© 2012-2022 PG Solutions. Tous droits réservés. Rapporter un incident
Nous joindre - À propos - Politique de confidentialité



Municipalité des Cèdres

3. Remplissez tous les champs de la section inscription.

[← CONNEXION](#)



Inscription

Adresse de courriel

Prénom

Nom

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Question secrète

Réponse à la question secrète

Facultatif : Si vous désirez vous inscrire à des programmes récréatifs, cochez la case ci-dessous :

☐ **Je suis intéressé(e) à m'inscrire à des programmes de loisirs**

CRÉER MON COMPTE



Municipalité des Cèdres

4. Une fois tous les champs de la section complétés, appuyez sur « CRÉER MON COMPTE »

Inscription

Réponse à la question secrète

Facultatif : Si vous désirez vous inscrire à des programmes récréatifs, cochez la case ci-dessous :

☒ Je suis intéressé(e) à m'inscrire à des programmes de loisirs

Numéro de téléphone :

Sexe

AAAA-MM-JJ

Je suis né(e) le

☐ Oui ☐ Non

Je réside à la municipalité

Rôle familial

No Civique

No Appartement

Rechercher un nom de rue...

Rue

Code postal

Ville

CRÉER MON COMPTE



Municipalité des Cèdres

5. Si vous avez déjà un compte Voilà! dirigez-vous dans la section « Profil ».

The screenshot shows the website of the Municipality of Cèdres. At the top, there is a navigation bar with the logo and name of the municipality. Below this, there are several icons for different services: Accueil, Propriété, Loisirs, Demandes en ligne, and Nous rejoindre. The main content area is divided into sections for 'Actualités' and 'Calendrier'. The 'Actualités' section features four articles with images and titles. The 'Calendrier' section shows a calendar for July 2022. On the right side, there is a user profile menu for 'Isabelle' with a dropdown arrow. The menu items are: Statistiques, Résultats de sondages, Accusés d'envoi, Profil (highlighted with a red circle), Modifier le mot de passe, Préférences, and Déconnexion.

Municipalité
des Cèdres

Isabelle

Statistiques

Résultats de sondages

Accusés d'envoi

Profil

Modifier le mot de passe

Préférences

Déconnexion

Actualités VOIR TOUT

Calendrier VOIR TOUT

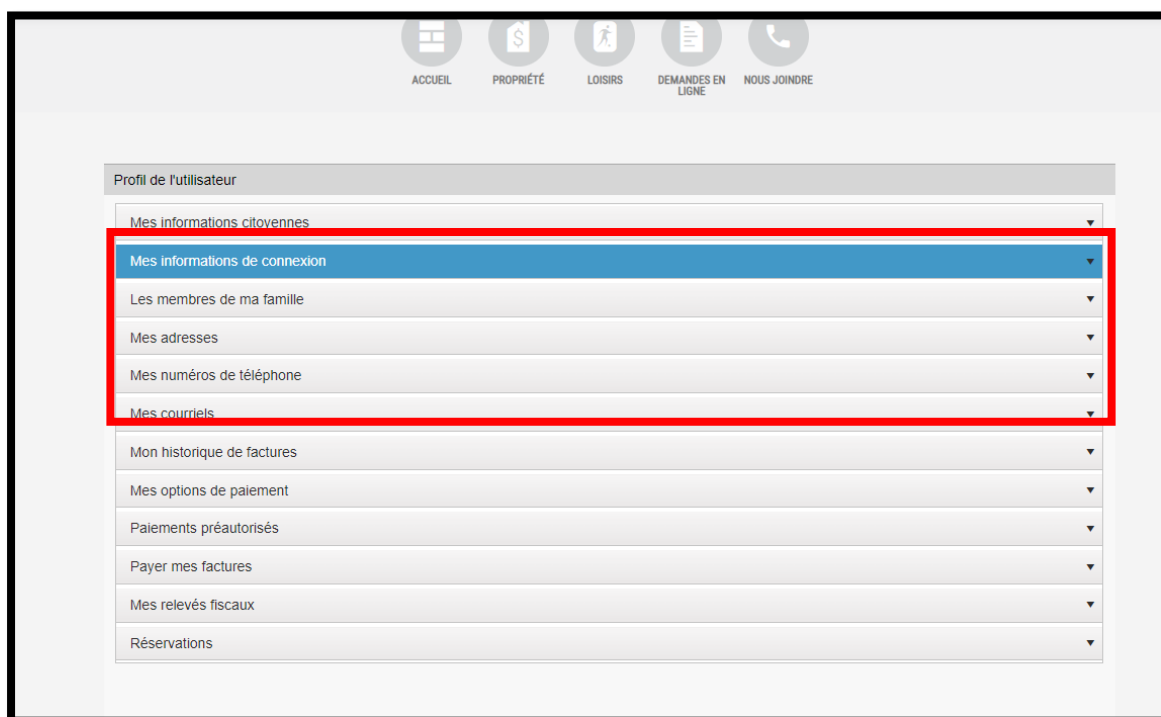
juillet 2022

D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Aucun événement prévu pour la journée



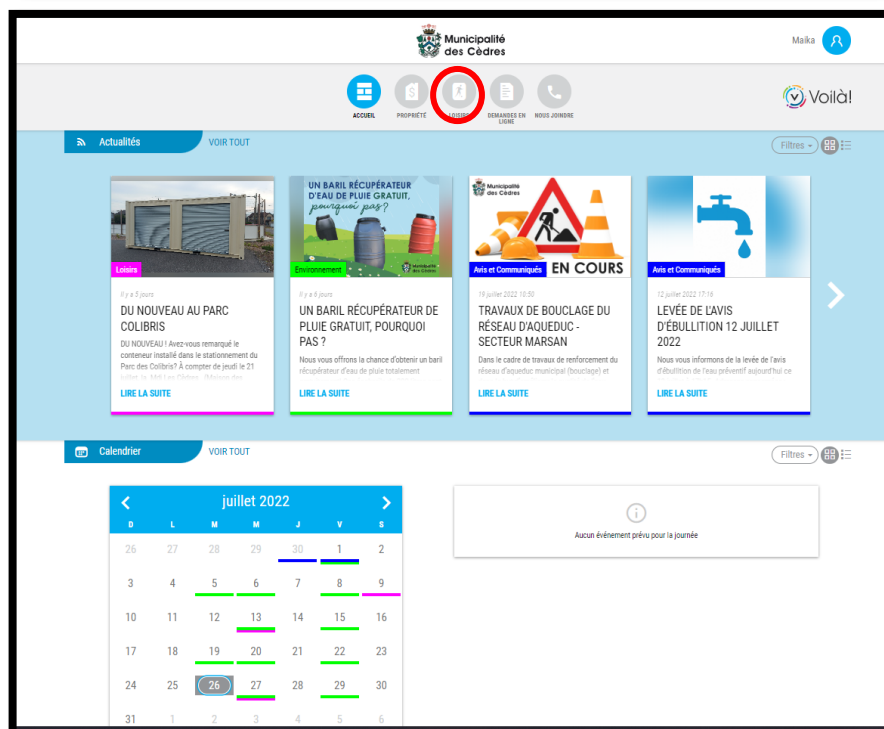
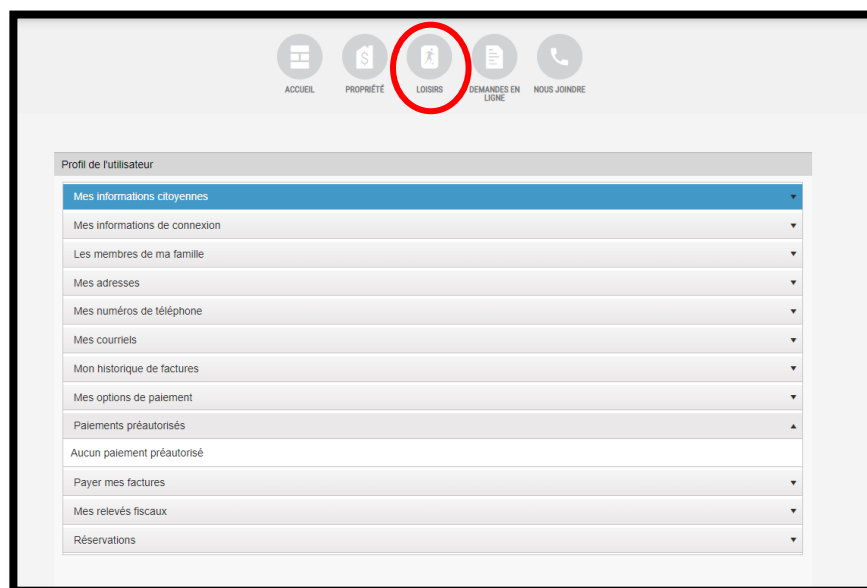
6. Assurez-vous que les sections « Mes informations de connexion », « Les membres de ma famille », « Mes adresses », « Mes numéros de téléphone », et « Mes courriels » sont complétées.





Municipalité des Cèdres

- Vous êtes prêts à entrer sur la plateforme de réservation en ligne.
Cliquez sur la pastille « LOISIRS »





8. Cliquez sur le bouton « Réservations »

Accueil

Réservation en ligne

Procédure pour une location de salle au pavillon des bénévoles - VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES RÉSERVATIONS DE SALLES NE SERONT PAS DISPONIBLES AVANT LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026, EN RAISON DE TRAVAUX DE RÉNOVATION.

1. Cliquer sur le bouton « Réservations »
2. Cliquer sur « Consulter les disponibilités »
3. Inscrire la date et l'heure souhaitées
4. Dans la barre de recherche, inscrire la salle souhaitée (Bâtitteur 1, Bâtitteur 2, salle des bâtisseurs (général), Salle des Cageux, Salle Opti-Jeunesse, salle du grand canot (salle de réunion))
5. Cliquer sur « Rechercher »
6. Sélectionner les heures désirées
7. Confirmer la réservation
8. ATTENDRE LE COURRIEL DE CONFIRMATION DU SERVICE DES LOISIRS QUI VOUS ENVERRÀ VOTRE FACTURE
9. Procéder au paiement via votre compte Voilà!

Pour toutes informations :
reservation@ville.lescedres.qc.ca
450-452-4651 poste 258

Activités

Réservations

Mon profil



Municipalité des Cèdres

9. Cliquez sur le bouton « Consulter les disponibilités »

Réservations

Fonctionnement des réservations

Location de salle

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES RÉSERVATIONS DE SALLES NE SERONT PAS DISPONIBLES AVANT LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026, EN RAISON DE TRAVAUX DE RÉNOVATION.

Si vous êtes un organisme, vous devez faire votre réservation auprès du Service des loisirs en contactant :

reservation@ville.lescedres.qc.ca.

Merci de faire les demandes uniquement via courriel.

Descriptions des salles

Salle des Bâtisseurs

La salle des Bâtisseurs est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Cette salle est la plus grande et peut accueillir 223 personnes maximum. Il est possible de louer cette salle en totalité ou d'en prendre seulement la moitié (Bâtisseurs 1 ou Bâtisseurs 2). Elle est divisée par un panneau séparateur.

Cette salle comprend les équipements suivants :

- 2 vestiaires
- 2 réfrigérateurs commerciaux
- 2 bars
- 2 cafetières 100 tasses
- Une cuisine complète
- Tables rondes
- Tables rectangulaires
- Chaises

Consulter les disponibilités

CONSEILS!

1. Avant de consulter les disponibilités de salle, déterminez quelle salle vous aurez besoin.
2. Consultez la liste des tarifs.

Salle des Bâtisseurs 1

La salle des Bâtisseurs 1 est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Cette salle est la moitié gauche de la salle des Bâtisseurs et peut accueillir 116 personnes maximum.

Cette salle comprend les équipements suivants :

- 1 vestiaire
- 1 réfrigérateur commercial
- 1 bar
- 1 cafetière
- Possibilité de louer la cuisine complète (premier arrivé, premier servi)

Salle des Bâtisseurs 2

La salle des Bâtisseurs 2 est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Cette salle est la moitié droite de la salle des Bâtisseurs et peut accueillir 107 personnes maximum.

Cette salle comprend les équipements suivants :

- 1 vestiaire
- 1 réfrigérateur commercial
- 1 bar
- 1 cafetière
- Possibilité de louer la cuisine complète (premier arrivé, premier servi)



Municipalité des Cèdres

Salle des Cageux

Cette salle est située au rez-de-jardin du Pavillon des Bénévoles. Elle peut accueillir 80 personnes.

Cette salle comprend les équipements suivants :

- 1 réfrigérateur
- 1 lavabo
- 1 four à micro-ondes
- 1 cafetière

Salle Opti-Jeunesse

Cette salle est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Elle peut accueillir 60 personnes.

Cette salle comprend les équipements suivants :

- 1 cuisinière
- 1 réfrigérateur
- 1 four à micro-ondes
- 1 lavabo
- 1 cafetière

Salle du Grand-Canot

Cette salle est réservée aux réunions seulement. Elle peut accueillir 15 personnes.

Cette salle comprend les équipements suivants :

- 1 table de réunion
- 12 chaises sur roulettes
- 1 téléviseur
- 1 cafetière



Municipalité des Cèdres

10. Sélectionnez la date, les heures (non obligatoire) et cliquez sur « Rechercher »

CONSEILS!

Dans la section « Rechercher par mots-clés » vous pourriez par exemple inscrire salle ou événement.

La section « Rechercher par mots-clés » n'est pas obligatoire.

Veuillez noter qu'une réservation en ligne doit se faire minimalement 5 jours à l'avance. Si vous voyez les plages horaires en vert avec l'inscription « Non disponible pour réservation en ligne », veuillez contacter le Service des loisirs.

[réservation@ville.lescedres.qc.ca](mailto:reservation@ville.lescedres.qc.ca)

450 452-4651 poste 258



Municipalité des Cèdres

11. Dès que vous avez cliqué sur « Rechercher », la liste des salles disponibles et aux heures demandées apparaît. Sélectionnez la salle désirée et cliquez sur « Afficher ».

Pour quelles dates désirez-vous vérifier les disponibilités?

Date : 2026-12-10

De : 07:00 à : 23:00

Cette réservation est pour

[REDACTED]

Pour quel type de plateau désirez-vous effectuer une réservation?

Rechercher par mots-clés

Vous ne pouvez sélectionner que 3 ressources parmi celles ci-dessous.

Nom	Adresse	Capacité	Détails
☒ Salle des Bâtisseurs	145 Rue Valade Voir sur la carte		(plus de détails)
☐ Bâtisseur 1	145 rue Valade Voir sur la carte		(plus de détails)
☐ Bâtisseur 2	145 rue valade Voir sur la carte		(plus de détails)

CONSEILS!

Vous pouvez cliquer sur (plus de détails) pour en savoir plus sur la salle désirée.



Municipalité des Cèdres

12. Le calendrier de disponibilité s'affiche alors. **À noter que la période minimale de réservation est de 4h.** Vous devez donc sélectionner au minimum 4 cases consécutives pour effectuer votre demande de réservation.

Précédent

Aujourd'hui 13 août 2022

Salle des Bâtisseurs

sam. 8/13

08:00	Disponible de 08:30 à 09:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
09:00	Disponible de 09:30 à 10:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
10:00	Disponible de 10:30 à 11:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
11:00	Disponible de 11:30 à 12:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
12:00	Disponible de 12:30 à 13:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
13:00	Disponible de 13:30 à 14:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
14:00	Disponible de 14:30 à 15:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
15:00	Disponible de 15:30 à 16:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
16:00	Disponible de 16:30 à 17:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
17:00	Disponible de 17:30 à 18:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
18:00	Disponible de 18:30 à 19:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
19:00	Disponible de 19:30 à 20:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
20:00	Disponible de 20:30 à 21:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
21:00	

CONSEILS!

1. Un espace hachuré en gris signifie que la plage horaire n'est pas disponible.
2. Un espace en vert où il est inscrit « Cliquez ici pour réserver » signifie qu'il est disponible.



Municipalité des Cèdres

13. Sélectionnez la période pour laquelle vous désirez réserver la salle, puis cliquez sur « Confirmer la réservation ». Les plages horaires sélectionnées deviendront orange.

Aujourd'hui 13 août 2022

Salle des Bâtisseurs

sam. 8/13

08:00	Disponible de 08:30 à 09:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
09:00	Disponible de 09:30 à 10:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
10:00	Disponible de 10:30 à 11:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
11:00	Disponible de 11:30 à 12:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
12:00	Disponible de 12:30 à 13:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
13:00	Disponible de 13:30 à 14:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
14:00	Disponible de 14:30 à 15:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
15:00	Disponible de 15:30 à 16:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
16:00	Disponible de 16:30 à 17:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
17:00	Disponible de 17:30 à 18:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
18:00	Disponible de 18:30 à 19:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
19:00	Disponible de 19:30 à 20:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
20:00	Disponible de 20:30 à 21:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
21:00	Disponible de 21:30 à 22:30 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
22:00	

[Confirmer la réservation](#)

CONSEILS!

1. Comptez l'heure à laquelle vous arriverez jusqu'à l'heure où vous quitterez les lieux (incluant le temps de montage de votre salle ou le dépôt de matériel avant l'arrivée de vos invités).

IMPORTANT

Si vous n'arrivez pas à confirmer la réservation c'est que votre profil n'est pas complété à 100%. Veuillez valider les étapes 1 à 6



Municipalité des Cèdres

14. Le contrat de réservation de salle apparaît à l'écran. Veuillez prendre le temps de lire toutes les clauses du contrat avant de cliquer sur le bouton « Le client reconnaît avoir lu et compris les termes et conditions précédentes et les accepte ». **En cliquant sur cette case, vous vous engagez à être responsable de votre location de salle.**

Cliquez sur le bouton « Confirmer la réservation »

Contrat - Salle des Bâtisseurs

1. **Dégagement de responsabilité :** Le LOCATAIRE dégage la MUNICIPALITÉ de toute responsabilité pour tout dommage à la personne, aux biens ou à l'état des lieux pouvant survenir lors de la LOCATION ou de l'utilisation des locaux. La MUNICIPALITÉ ne peut être tenue responsable de tout accident survenu au cours de la période de location. En conséquence, le LOCATAIRE assumera toute responsabilité civile liée à son événement. Il s'engage également à prendre fait et cause pour la MUNICIPALITÉ en cas de réclamation, d'action ou de toute autre poursuite relativement à de tels dommages.
2. **Responsabilité civile :** Le LOCATAIRE doit détenir une assurance responsabilité civile couvrant sa personne ainsi que ses biens.
3. **Domages aux biens municipaux :** Si, après l'utilisation de la SALLE, des dommages sont constatés par un employé municipal, le LOCATAIRE devra défrayer les coûts inhérents aux réparations ou aux remplacements requis, lesquels seront payables à la réception de la facture émise à cet effet. Conséquemment, il s'engage à rembourser la MUNICIPALITÉ pour tout dommage causé à sa propriété lors de l'utilisation des locaux.
4. **Responsabilité des personnes présentes :** Le LOCATAIRE est responsable des gestes, des actes et du comportement des personnes qu'il invite ou autorise à accéder aux lieux loués. Il est également responsable de tout dommage causé aux locaux, aux équipements ou aux biens de la MUNICIPALITÉ par lui-même, ses invités, ses fournisseurs ou toute personne sous son autorité.
5. **Objets perdus ou volés :** La MUNICIPALITÉ n'est pas responsable des objets perdus, oubliés ou volés dans les locaux loués. Les objets retrouvés seront conservés pour une période de 10 jours au Service des loisirs.
6. **Utilisation des équipements :** La LOCATION de la SALLE inclut le matériel disponible sur place. Tout équipement ou mobilier fourni doit être utilisé exclusivement à l'intérieur des locaux.
7. **Décorations autorisées :** Le LOCATAIRE peut décorer la salle, à condition de ne causer aucun dommage au bâtiment, au mobilier ou aux équipements. Il est interdit de clouer, visser, agraffer, percer ou coller tout objet sur les murs, plafonds, portes, fenêtres ou autres surfaces du bâtiment. L'utilisation de ruban adhésif permanent, de colle, de peinture, de confettis, de paillettes, de fumée artificielle, de neige artificielle ou de tout autre produit susceptible d'endommager les lieux ou de compliquer le nettoyage est interdite. Le LOCATAIRE devra retirer toutes les décorations avant de quitter les lieux et remettre la salle dans son état initial.
8. **Chandelles et autres flammes :** Les chandelles, les brûleurs et toute autre flamme sont interdits.
9. **Utilisation des locaux :** Les locaux doivent être utilisés uniquement pour des activités autorisées par la MUNICIPALITÉ. Le LOCATAIRE s'engage à utiliser uniquement la salle louée dans le cadre du présent contrat. Le LOCATAIRE ne peut céder, transférer, prêter ni sous-louer les droits qui lui sont conférés par le présent contrat sans l'autorisation écrite préalable de la MUNICIPALITÉ. Toute sous-location ou cession non autorisée entraînera l'annulation immédiate de la réservation, sans remboursement.



Municipalité des Cèdres

10. Cessation du contrat : En cas de plainte fondée ou de désordre, la MUNICIPALITÉ pourra mettre fin unilatéralement au contrat sans délai et sans préavis, et le LOCATAIRE ne pourra, en aucun cas, réclamer une indemnité.
 11. Accès aux locaux : Les représentants autorisés de la MUNICIPALITÉ peuvent accéder aux locaux loués en tout temps pendant la durée de la LOCATION afin de vérifier le respect des présentes conditions, d'assurer la sécurité des personnes, de protéger les biens municipaux ou d'intervenir en cas d'urgence.
 12. Mesures d'urgence : La MUNICIPALITÉ se réserve le droit d'annuler une réservation advenant le cas où des mesures d'urgences doivent être mises en place.
 13. Respect de l'horaire : Les heures d'arrivée et de départ prévues au contrat doivent être respectées. Toute heure supplémentaire d'utilisation sera facturée au LOCATAIRE. Aucune location ne pourra se prolonger au-delà de minuit sans l'autorisation écrite préalable de la MUNICIPALITÉ. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE PRÉSENTER EN DEHORS DES HEURES DE RÉSERVATION AFIN DE PRÉPARER LA SALLE À L'AVANCE. DES FRAIS DE 20 \$ PAR TRANCHE DE 15 MINUTES POURRONT ÊTRE FACTURÉS EN CAS DE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT.
 14. Dégagement des issues : Le LOCATAIRE s'engage à maintenir les issues de secours libres de toute obstruction et à respecter les limites maximales de personnes autorisées dans les salles.
 15. Respect des capacités : Le LOCATAIRE s'engage à respecter les capacités maximales autorisées. Salle des Bâtisseurs 1 : 116 personnes, Salle des Bâtisseurs 2: 107 personnes, Salon Opti-Jeunesse : 60 personnes, Atelier des Moissons : 25 personnes, Salle des Cageux : 80 personnes, Salle du Grand-Canot : 15 personnes, Gymnase de l'école Marguerite-Bourgeoys : 295 personnes
 16. Lois applicables : Le LOCATAIRE doit se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables, notamment à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, qui interdit de fumer dans tous les locaux ainsi que dans un rayon de neuf (9) mètres des portes, de même qu'à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Le LOCATAIRE doit également respecter le Règlement 535-2026 modifiant le règlement numéro 438-2019 sur les nuisances (RMH 450).
 17. Vérifications obligatoires avant de quitter les lieux : Le LOCATAIRE doit s'assurer que : • toutes les portes et fenêtres sont fermées et verrouillées; • toutes les lumières sont éteintes; • le réfrigérateur est vidé; • les ordures sont déposées dans le conteneur à déchets extérieur; • les matières compostables sont déposées dans le bac brun; • les matières recyclables sont déposées dans le bac bleu. Le LOCATAIRE est également responsable de composer le 3-1-1 s'il n'est pas en mesure de verrouiller la porte. Il devra demeurer sur place jusqu'à l'arrivée d'un représentant de la MUNICIPALITÉ.
 18. Frais supplémentaires de ménage : La MUNICIPALITÉ se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires de conciergerie si la SALLE n'est pas remise dans un état de propreté jugé acceptable.
-
19. Consommations : Aucune consommation d'alcool n'est autorisée dans le cadre d'une activité/cours sportive ou culturelle tenue dans les locaux occupés et exploités par la MUNICIPALITÉ. En cas de manquement, un avertissement écrit sera transmis au LOCATAIRE. En cas de récidive, le LOCATAIRE ou l'un des membres sous son autorité ne sera plus autorisé à réserver un local appartenant à la MUNICIPALITÉ pour la durée jugée appropriée par celle-ci.
 20. Autorisations : Les animaux sont interdits à l'intérieur du bâtiment, sauf sur autorisation écrite du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Aucune entente verbale ne sera reconnue.
 21. Possession de la carte (Pavillon des Bénévoles seulement) : Le locataire est responsable de récupérer la carte d'accès avant le début de sa location de salle. Un rendez-vous devra être pris auprès du Service des loisirs afin de procéder à la remise de la carte. À la fin de la location, la carte devra être retournée dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
 22. Facturation : Le LOCATAIRE reçoit une facture conjointement au contrat de location. Celle-ci doit être payée en totalité à la signature du présent contrat. Tout paiement doit être effectué en ligne ou en personne à la réception de l'hôtel de ville (sur rendez-vous seulement). Aucun paiement par téléphone ne sera autorisé.
 23. Dépôt de sécurité : Pour toute réservation de SALLE, le LOCATAIRE doit effectuer un dépôt de sécurité obligatoire conformément au Règlement de tarification des biens et services en vigueur. Les réservations ayant été effectuées en ligne recevront automatiquement un remboursement, au plus tard 10 jours ouvrables suivant la date de location. Pour les paiements n'ayant pas été effectués en ligne, le citoyen devra se présenter à l'hôtel de ville, sur rendez-vous seulement, afin de recevoir son remboursement (au plus tard 10 jours ouvrables suivant la date de location). Pour les remboursements par chèque, le LOCATAIRE doit prévoir un délai de 45 jours ouvrables pour la réception du chèque. Il est à noter que pour toutes les réservations effectuées pendant la période du temps des fêtes (2e vendredi du mois de décembre au 2e vendredi du mois de janvier), les remboursements se font au plus tard le 31 janvier. Le remboursement du dépôt de sécurité se fait automatiquement sur la carte de crédit utilisée pour le paiement de réservation dans un délai maximal de 10 jours ouvrables. En tout temps, la MUNICIPALITÉ se réserve le droit de conserver le dépôt, en partie ou en totalité, si elle juge qu'une des clauses énoncées dans le contrat n'a pas été respectée, ou qu'elle constate un bris de matériel, d'équipement ou un préjudice à son encontre.
 24. Frais supplémentaire du temps des fêtes : Pour toute réservation effectuée entre le 2e vendredi du mois de décembre et le 2e vendredi du mois de janvier, un frais supplémentaire de 50 \$ plus les taxes est applicable conformément au Règlement de tarification des biens et services en vigueur
 25. Frais d'annulation : En cas d'annulation 15 jours ou plus avant la date de l'événement, il y a remboursement de 75% du tarif. En cas d'annulation 14 jours ou moins avant la date de l'événement, aucun remboursement n'est effectué.



Municipalité des Cèdres

26. Salle des Bâtisseurs : La salle des Bâtisseurs est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Cette salle est la plus grande et peut accueillir 223 personnes maximum. Il est possible de louer cette salle en totalité ou d'en prendre seulement la moitié (Bâtisseurs 1 ou Bâtisseurs 2). Elle est divisée par un panneau séparateur. Cette salle comprend les équipements suivants : • 2 vestiaires • 2 réfrigérateurs commerciaux • 2 bars • 2 cafetières 100 tasses • Une cuisine complète • Tables rondes • Tables rectangulaires • Chaises
27. Salle des Bâtisseurs 1 : La salle des Bâtisseurs 1 est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Cette salle est la moitié gauche de la salle des Bâtisseurs et peut accueillir 116 personnes maximum. Cette salle comprend les équipements suivants : • 1 vestiaire • 1 réfrigérateur commercial • 1 bar • 1 cafetière • Possibilité de louer la cuisine complète (premier arrivé, premier servi)
28. Salle des Bâtisseurs 2 : La salle des Bâtisseurs 2 est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Cette salle est la moitié droite de la salle des Bâtisseurs et peut accueillir 107 personnes maximum. Cette salle comprend les équipements suivants : • 1 vestiaire • 1 réfrigérateur commercial • 1 bar • 1 cafetière • Possibilité de louer la cuisine complète (premier arrivé, premier servi)
29. Atelier des Moissons : L'Atelier des Moissons est la cuisine qui se trouve au rez-de-chaussée. Cette salle peut accueillir 15 personnes. La location de l'Atelier des Moissons, de façon indépendante de la salle des Bâtisseurs, est réservée exclusivement aux organismes reconnus par la MUNICIPALITÉ. Les particuliers peuvent avoir accès à l'Atelier des Moissons uniquement lorsqu'ils louent également la salle des Bâtisseurs. L'Atelier ne peut donc pas être loué de façon indépendante par un particulier. Cette salle comprend les équipements suivants : • 2 réfrigérateurs • 2 évier • 2 cuisinières • 1 four à micro-ondes
30. Salle des Cageux : Cette salle est située au rez-de-jardin du Pavillon des Bénévoles. Elle peut accueillir 80 personnes. Cette salle comprend les équipements suivants : • 1 réfrigérateur • 1 lavabo • 1 four à micro-ondes • 1 cafetière
31. Salle Opti-Jeunesse : Cette salle est située au rez-de-chaussée du Pavillon des Bénévoles. Elle peut accueillir 60 personnes. Cette salle comprend les équipements suivants : • 1 cuisinière • 1 réfrigérateur • 1 four à micro-ondes • 1 lavabo • 1 cafetière
32. Salle du Grand-Canot : Cette salle est réservée aux réunions seulement. Elle peut accueillir 15 personnes. Cette salle comprend les équipements suivants : • 1 table de réunion • 12 chaises sur roulettes • 1 téléviseur • 1 cafetière
33. Contact : Pour toute situation d'urgence, composez le 3-1-1.

☐ Le client reconnaît avoir lu et compris les termes et conditions précédents et les accepte.

Confirmer la réservation

À noter : En cochant la case, vous apposez votre signature au contrat.



Municipalité des Cèdres

15. Réviser les détails de votre réservation (Salle, date et heures), puis sélectionnez la tarification appropriée : Tarif de base 4h ou Tarif plus de 4h.

Cliquez sur « Suivant »

Cette réservation est pour :
[Redacted] [Modifier](#)

Réservation

Votre panier est vide.

Nécessitant une approbation*

	Quantité	Article	Prix	Montant
Annuler	1	Salle des Bâtisseurs - jeudi le 10 décembre, 12:00 à 16:00	03 - Non-résident - à l'heure 4-6h ...	240.00 \$

*Votre demande sera en attente d'approbation. Nous communiquerons avec vous pour finaliser la réservation.

[Confirmer et ajouter une autre réservation](#) [Suivant](#)

[Annuler cette réservation](#)

**ATTENTION : UNE FOIS LA DEMANDE
COMPLÉTÉE, VOUS DEVEZ ATTENDRE LA
CONFIRMATION PAR COURRIEL DU
SERVISE DES LOISIRS**



Municipalité des Cèdres

16. Validez vos informations de facturation et cliquez sur le bouton « Confirmer ».

ACCUEIL PROPRIÉTÉ LOISIRS DEMANDES EN LIGNE NOUS JOINDRE

Accueil Mon profil Activités Produits / Billetterie Réservations

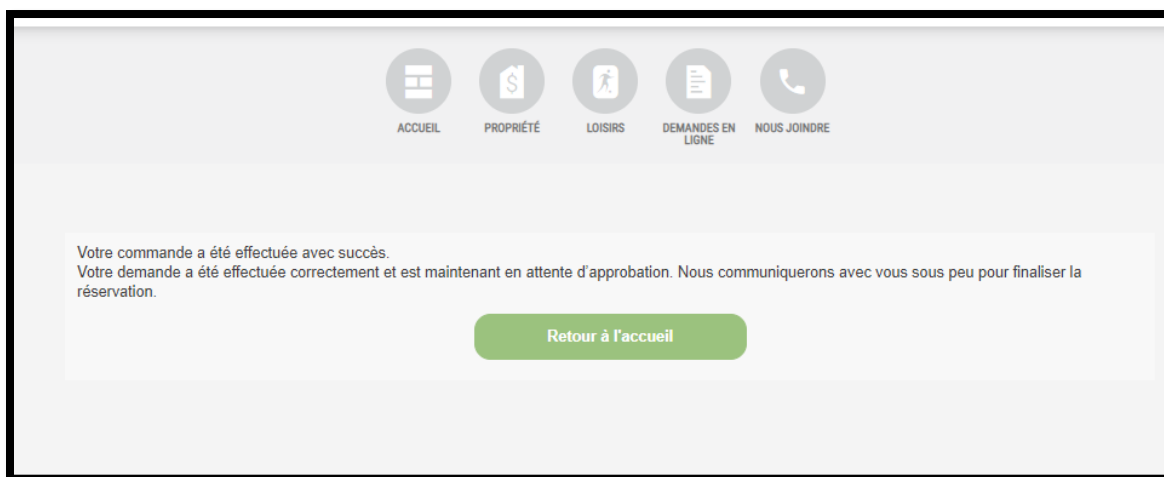
Sera facturé à
1060 Chemin Fleuve
Les Cèdres Québec
CANADA J7T 1A1
(450) 452-4651
loisirs@ville.lescedres.qc.ca
[Modifier cette adresse](#)

Confirmer la réservation
[Confirmer](#)



Municipalité des Cèdres

17. Un message automatisé apparaît vous informant que votre demande de réservation est en traitement. Veuillez prévoir 2 jours ouvrables pour recevoir votre confirmation par courriel.





Municipalité des Cèdres

PARTIE 2 : RÉCEPTION DE LA CONFIRMATION DE RÉSERVATION ET PAIEMENT EN LIGNE

1. Vous recevrez un courriel de confirmation de l'équipe du Service des loisirs.

Bonjour,

vous trouverez ci-joint votre contrat de réservation de salle. En procédant à votre réservation en ligne, vous avez coché la case "Le client reconnaît avoir lu et compris les termes et conditions précédents et les accepte." qui équivaut à la signature du présent contrat de location.

Merci de procéder au paiement en ligne par votre compte Voilà dans la section Profil de l'utilisateur sous l'onglet Payer mes factures.

Un délai de 2 jours ouvrables vous est accordé pour acquitter votre facture, sans quoi votre réservation sera annulée.

Vous devez prendre rendez-vous avec le Service des loisirs pour récupérer la clé de votre salle la veille (ou le jour ouvrable précédant) votre événement.

Bonne journée,

L'équipe du Service des loisirs

Municipalité des Cèdres

reservation@ville.lescedres.qc.ca

450 452-4651 poste 257

2. Connectez-vous à votre compte Voilà! Citoyen.



Municipalité des Cèdres

3. Rendez-vous dans la section « Profil ».

The screenshot shows the homepage of the Municipality of Cèdres website. At the top right, there is a user profile icon. A dropdown menu is open, showing the following options: **Profil** (highlighted with a red circle), **Modifier le mot de passe**, **Préférences**, and **Déconnexion**. The main content area features several news cards under the 'Actualités' section, including 'DU NOUVEAU AU PARC COLIBRIS', 'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE GRATUIT, POURQUOI PAS?', 'TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC - SECTEUR MARSAN', and 'LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION 12 JUILLET 2022'. At the bottom, there is a calendar for July 2022.

4. Cliquez sur la section « Réservations ».

The screenshot shows the 'Profil de l'utilisateur' (User Profile) page. The page has a sidebar with a list of menu items. The 'Réservations' option at the bottom of the list is highlighted with a red circle. The menu items are: **Mes informations citoyennes**, **Mes informations de connexion**, **Les membres de ma famille**, **Mes adresses**, **Mes numéros de téléphone**, **Mes courriels**, **Mon historique de factures**, **Mes options de paiement**, **Paiements préautorisés**, **Payer mes factures**, **Mes relevés fiscaux**, and **Réservations**.



Municipalité des Cèdres

- Vous pouvez constater que votre réservation est au « Statut Actif ».

Profil de l'utilisateur

- Mes informations citoyennes
- Mes informations de connexion
- Les membres de ma famille
- Mes adresses
- Mes numéros de téléphone
- Mes courriels
- Mon historique de factures
- Mes options de paiement
- Palements préautorisés
- Payer mes factures
- Mes relevés fiscaux
- Réservations

Réservé par	Ressource	Date	Heure	Statut
Maika	Salle des Bâtisseurs	2022-08-20	10:30 à 22:30	Actif

- Cliquez sur la section « Payer mes factures ».

ACCUEIL PROPRIÉTÉ LOISIRS DEMANDES EN LIGNE NOUS JOINDRE

Profil de l'utilisateur

- Mes informations citoyennes
- Mes informations de connexion
- Les membres de ma famille
- Mes adresses
- Mes numéros de téléphone
- Mes courriels
- Mon historique de factures
- Mes options de paiement
- Palements préautorisés
- Payer mes factures
- Mes relevés fiscaux
- Réservations



Municipalité des Cèdres

7. Le détail de votre facture apparaît. Cliquez sur « Payer mon compte ».

Mes informations citoyennes ▼					
Mes informations de connexion ▼					
Les membres de ma famille ▼					
Mes adresses ▼					
Mes numéros de téléphone ▼					
Mes courriels ▼					
Mon historique de factures ▼					
Mes options de paiement ▼					
Paielements préautorisés ▼					
Payer mes factures ▲					
☒ Facture	Date	Total	Solde	Paiement	
☒ 2620	2022-07-27	631.16 \$ CAD	631.16 \$	631.16	
		Total	631.16 \$	631.16 \$	
Payer mon compte					
Mes relevés fiscaux ▼					
Réservations ▼					



Municipalité des Cèdres

8. Vous êtes automatiquement redirigé vers la plateforme de paiement en ligne. Complétez la section de paiement et cliquez sur « Payer ».

acceo transphere BESOIN D'AIDE ?

Municipalité Les Cèdres - Loisirs

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (QC), J7T 1A1
Téléphone: 450-452-4651
Site Web: <https://www.ville.lescedres.qc.ca/>
Modes de paiement acceptés  

Référence: 4UHGNYOG0PIS

Loisirs - Paiement de facture	631,16 \$
Facture: 2620	

[Annuler et retourner au site de Municipalité Les Cèdres - Loisirs](#)

Payer par carte de crédit

• Numéro de carte

• Date d'expiration (MM/AA) • CVV

Informations du détenteur de la carte

• Nom

• Courriel

* Utilisé pour toute communication concernant le paiement.

• Confirmer le courriel

Payer

Payment by **bambora** traitement sécuritaire de paiements en ligne

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ
Toutes les transactions effectuées sur ACCEO Transphere sont sécurisées. Tous les renseignements personnels que vous nous communiquez sont traités avec la plus grande confidentialité, conformément à notre politique.

9. Vous recevrez par courriel une confirmation de paiement.

Félicitations! Vous avez complété votre réservation de salle en ligne. Pour toute question ou commentaire, svp contactez le Service des loisirs.

reservation@ville.lescedres.qc.ca

450 452-4651 poste 258